




STATISTIQUES ET INDICATEURS

LES ENTRÉES EN FORMATION DES DEMANDEURS D'EMPLOI AU 2^E TRIMESTRE 2019



→ 

Au 2^e trimestre 2019, on compte environ 192 800 entrées en formation de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi.

LE NOMBRE D'ENTRÉES EN FORMATION AUGMENTE DE

33%

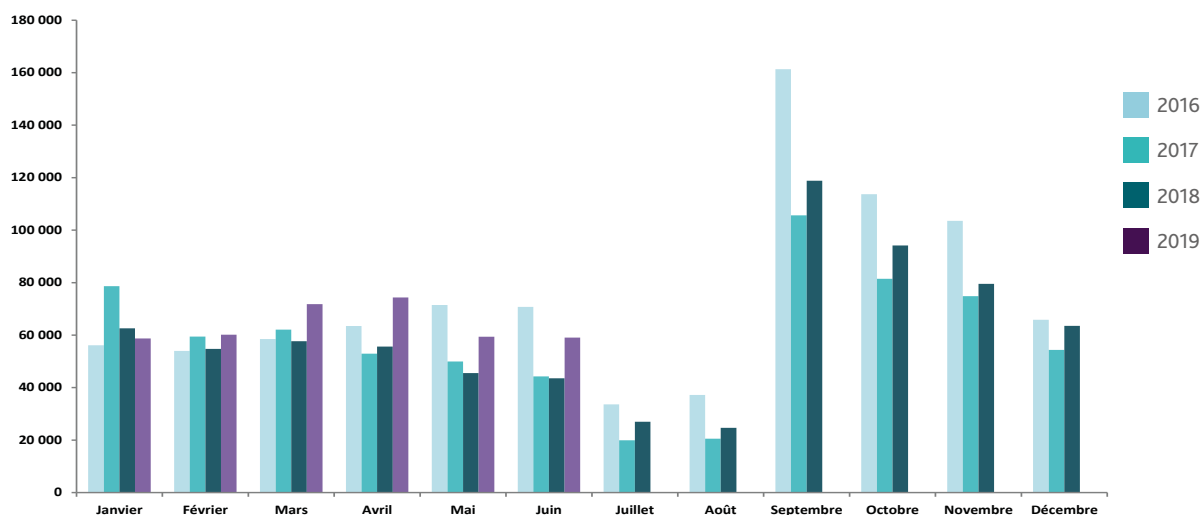
SUR UN AN

Environ 192 800 entrées en formation au 2^e trimestre 2019, soit + 33% sur un an

Entre avril et juin 2019, on compte 192 800 entrées en formation de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi. Le nombre d'entrées en formation augmente de 33% sur un an, alors qu'il avait diminué de 1,5% entre le 2^e trimestre 2017 et le 2^e trimestre 2018 [cf. Graphique 1].

Le nombre d'entrées en formation avait fortement augmenté en 2016, avec la mise en œuvre du plan « 500 000 formations supplémentaires ». Il a ensuite diminué en 2017 (-29% entre le deuxième trimestre 2016 et le deuxième trimestre 2017), cette diminution se poursuivant jusque la mi 2018 (-2% entre le deuxième trimestre 2017 et le deuxième trimestre 2018). A partir du troisième trimestre 2018, le nombre d'entrées en formation repart à la hausse (+ 17% par rapport au troisième trimestre 2017), cette augmentation se confirmant en 2019 avec la mise en place du Plan d'investissement dans les compétences : les entrées en formation de demandeurs d'emploi augmentent de 9% en glissement annuel au premier trimestre 2019, et de 33% au deuxième.

Graphique 1
ENTRÉES EN FORMATION DES DEMANDEURS D'EMPLOI

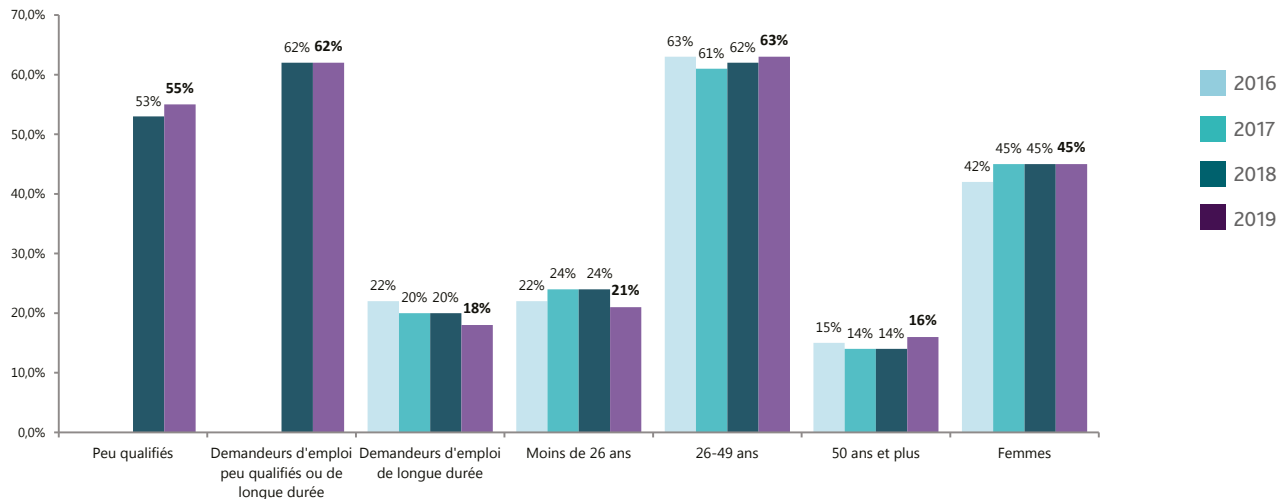


La part des demandeurs d'emploi de longue durée diminue de 2 points

La part des demandeurs d'emploi de longue durée parmi ceux entrés en formation au 2^e trimestre 2019 s'établit à 18%, soit une baisse de 2 point sur un an [cf. Graphique 2]. 21% des demandeurs d'emploi entrés en formation au 2^e trimestre 2019 ont moins de 26 ans (-3 points sur un an). La part des femmes est stable depuis 2017 et elles représentent 45% des personnes entrées en formation sur ce trimestre.

Graphique 2

CARACTÉRISTIQUES DES DEMANDEURS D'EMPLOI ENTRANT EN FORMATION AU 2^E TRIMESTRE



Champ : demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi. Source : Pôle emploi, fichier des entrées en formation.

La part des formations financées par Pôle emploi augmente légèrement sur un an

67% des entrées en formation au 2^e trimestre 2019 ont été financées, totalement ou partiellement, par Pôle emploi. Cette part est en hausse par rapport à 2018 où elle était de 62% mais demeure inférieure à la part associée au 2^e trimestre de 2016. La part des aides individuelles à la formation (AIF) augmente de 9 points tandis que celle des actions de formation collective (AFC) reste stable depuis 1 an. A l'inverse, les parts des préparations opérationnelles à l'emploi collectives (POEC) et individuelles (POEI) diminuent respectivement de 1 point et 3 points. Les entrées en formation pour objectif de certification sont les plus nombreuses et concentrent 29% de l'ensemble des entrées en formation au 2^e trimestre 2019. Sur un an, la part des entrées pour professionnalisation augmente de 2 points, et celle pour objectif de perfectionnement et d'élargissement des compétences augmente de 4 points. Celle associée à la mobilisation et à l'aide au projet professionnel représente 4% du total des entrées en formation et ne cesse de diminuer.

Tableau 1

RÉPARTITION ET ÉVOLUTION DES ENTRÉES EN FORMATION SELON LE TYPE DE FORMATION

	2 ^e trimestre 2016	2 ^e trimestre 2017	2 ^e trimestre 2018	2 ^e trimestre 2019
Ensemble	100%	100%	100%	100%
Par type de formation				
AFC	24%	17%	13%	13%
AIF	32%	23%	29%	38%
POEI	3%	5%	6%	3%
AFPR	6%	8%	9%	8%
POEC	3%	5%	6%	5%
Conseil Régional	23%	33%	30%	29%
Autres formations (Agefiph, etc.)	7%	9%	8%	4%
Par objectif de formation				
Certification	36%	30%	28%	29%
Professionnalisation	17%	14%	14%	16%
Pré-qualification	5%	5%	4%	4%
Adaptation au poste de travail (AFPR, POEI)	10%	13%	15%	11%
Remise à niveau, savoirs de base, initiation	8%	8%	8%	8%
Mobilisation, aide au projet professionnel	7%	7%	5%	4%
Perfectionnement, élargissement des compétences	9%	7%	9%	13%
Formation à la création d'entreprise	5%	6%	6%	5%
Autres	2%	11%	11%	10%

Champ : demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi. Source : Pôle emploi, fichier des entrées en formation.

La durée moyenne des formations diminue légèrement

En un an, la durée moyenne des formations suivies par les demandeurs d'emploi diminue, passant de 313 heures à 299 heures. Cette baisse est en lien avec celle des formations financées par le conseil régional (-37 heures). Par ailleurs, la baisse des durées de formation concerne principalement les objectifs de professionnalisation (-56 heures sur un an), de mobilisation/aide au projet professionnel (-51 heures) et, dans une moindre mesure, de certification (30 heures) et de pré-qualification (-17 heures) [cf. tableau 2].

Tableau 2

DURÉE MOYENNE PRÉVISIONNELLE DES FORMATIONS PAR TYPE ET OBJECTIF DE FORMATION (EN HEURES)

	2 ^e trimestre 2016	2 ^e trimestre 2017	2 ^e trimestre 2018	2 ^e trimestre 2019
Ensemble	307	341	313	299
Par type de formation				
AFC	322	269	280	334
AIF	127	114	101	128
POEI	245	231	253	269
AFPR	247	242	257	260
POEC	308	305	341	343
Conseil Régional	582	594	553	517
Autres formations (Agefiph...)	365	388	386	458
Par objectif de formation				
Certification	384	459	443	413
Professionnalisation	335	341	255	200
Pré-qualification	395	424	399	382
Adaptation au poste de travail (AFPR, POEI)	246	238	255	263
Remise à niveau, savoirs de base, initiation	228	234	233	250
Mobilisation, aide au projet professionnel	333	313	321	270
Perfectionnement, élargissement des compétences	154	193	169	221
Formation à la création entreprise	65	79	57	61

Champ : demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi.

Source : Pôle emploi, fichier des entrées en formation.

Trois champs de formations concentrent un tiers des formations

Au 2^e trimestre 2019, dix champs de formation regroupent plus de 65% des entrées en formation¹ [cf. Tableau 3]. Parmi eux, trois champs regroupent un tiers des entrées en formation : le développement personnel et professionnel (préparation à un concours, remise à niveau, etc.), le transport et la manutention. Les durées moyennes de formation sont bien plus faibles dans le secteur du droit (43 heures). En revanche, elles sont particulièrement fortes dans les secteurs du commerce (419 heures), du secrétariat/assistantat (413 heures) ou, dans une moindre proportion, du développement personnel et professionnel (329 heures).

Tableau 3

DURÉE MOYENNE PRÉVISIONNELLE DES FORMATIONS PAR DOMAINE DE FORMATION (EN HEURES)

	2 ^e trimestre 2016		2 ^e trimestre 2017		2 ^e trimestre 2018		2 ^e trimestre 2019	
	Part dans les entrées en formation	Durée moyenne (en heures)	Part dans les entrées en formation	Durée moyenne (en heures)	Part dans les entrées en formation	Durée moyenne (en heures)	Part dans les entrées en formation	Durée moyenne (en heures)
Développement personnel et professionnel	16%	336	18%	349	16%	315	15%	329
Transport	11%	199	9%	234	10%	212	13%	199
Manutention	10%	107	8%	132	7%	131	9%	106
Langues	4%	198	4%	238	4%	250	6%	240
Hotellerie restauration	4%	300	4%	283	5%	211	5%	234
Secrétariat assistantat	5%	397	5%	444	4%	480	5%	413
Droit	1%	57	3%	48	5%	41	4%	43
Défense prévention sécurité	4%	211	3%	214	3%	174	4%	157
Commerce	5%	403	5%	438	5%	445	4%	419
Direction entreprise	4%	124	4%	144	3%	127	3%	124

Champ : demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi.

Source : Pôle emploi, fichier des entrées en formation.

Note : Seuls les 10 premiers champs de formation du 2^e trimestre 2019 sont présentés ici (soit 66% des entrées en formation).

Sources et définitions

Les données ici présentées sont calculées à partir du **Fichier des entrées en formation de Pôle emploi**. Ce fichier statistique est constitué à partir des deux types d'informations suivantes disponibles dans le système d'information opérationnel de Pôle emploi :

- les Attestations d'Entrée en Stage (AES) correspondant à une entrée dans un nouveau plan de formation.
- les transferts de demandeurs d'emploi en catégorie D d'inscription pour motif de formation sans AES.

LES TYPES DE FORMATION

- **Action de Formation Préalable au Recrutement (AFPR) et Préparation Opérationnelle à l'Emploi Individuelle (POE individuelle)** : d'une durée maximale de 400h, ces formations permettent au demandeur d'emploi d'acquérir des compétences nécessaires pour occuper un emploi correspondant à une offre déposée par une entreprise à Pôle emploi. Le projet d'embauche de l'employeur détermine l'aide mobilisable : CDI ou contrat d'au moins 12 mois pour la POE, contrat de 6 à 12 mois pour l'AFPR.
- **Action de Formation Conventionnée (AFC)** : l'action de formation conventionnée par Pôle emploi vise à développer les compétences des demandeurs d'emploi inscrits, en particulier ceux de faible niveau de qualification et/ou en reconversion, pour répondre aux besoins de recrutement des entreprises.
- **Aide Individuelle à la Formation (AIF)** : elle est attribuée par Pôle emploi pour financer une formation professionnelle nécessaire au retour à l'emploi ou à la création d'entreprise lorsque les autres dispositifs ne peuvent être mobilisés.
- **Autres formations** : il s'agit principalement des formations financées par les Conseils régionaux et de la Préparation Opérationnelle à l'Emploi Collective, financée par les OPCO. La POE collective concerne les programmes conduisant à la découverte des métiers d'un secteur, ou d'acquérir les compétences requises pour occuper des emplois correspondant à des besoins identifiés par un accord de branche. Au contraire de la POE individuelle, la POE collective n'est pas soumise à l'obligation d'un dépôt d'offre d'emploi préalable à la mise en œuvre de la formation.

LES OBJECTIFS DE FORMATION

- **Certification** : cette catégorie comprend l'ensemble des formations sanctionnées par les passages d'une certification (diplôme, titre, certificat de qualification professionnelle).
- **Professionalisation** : les objectifs des formations professionnalisantes sont très proches de ceux des formations certifiantes professionnelles, mais elles ne donnent lieu à aucun diplôme, titre ou certificat inscrit au RNCP.
- **Pré-qualification** : cette catégorie comprend les formations qui préparent à l'entrée dans toute formation qualifiante (i.e. certifiante ou professionnalisante), quel que soit le niveau.
- **Remise à niveau, maîtrise des savoirs de base, initiation** : il s'agit là de stages de remise à niveau ou d'initiation à des compétences ou techniques transversales à une large gamme de métiers.
- **Mobilisation, aide à l'élaboration de projet professionnel** : cette catégorie rassemble l'ensemble des stages visant à analyser les perspectives d'orientation des stagiaires en tenant compte de leurs motivations, de leurs capacités professionnelles, ainsi que des difficultés sociales qu'ils ont éventuellement rencontrées.
- **Perfectionnement, élargissement des compétences** : les formations de cette catégorie s'adressent à un public de personnes déjà opérationnelles dans leur activité professionnelle occupée ou recherchée, mais qui désirent approfondir leurs compétences ou acquérir des compétences supplémentaires.

LA RÉMUNÉRATION DES DEMANDEURS D'EMPLOI EN FORMATION

Plusieurs dispositifs de rémunération existent pour les demandeurs d'emploi :

- Les demandeurs d'emploi ayant un droit ouvert à l'Allocation de retour à l'emploi (ARE) de l'Assurance chômage bénéficient pendant leur formation de l'ARE-formation (AREF). D'un montant équivalent à l'ARE, celle-ci est versée dans la limite de la durée des droits restants. Si les droits ARE ne couvrent pas toute la durée de la formation, le DE peut être indemnisé après la fin de droits en Rémunération de fin de formation (RFF), si la formation est éligible à cette allocation, ou en ASS-F (allocation de solidarité spécifique formation) s'il satisfait aux conditions d'admission de l'ASS.
- Les demandeurs d'emploi non indemnisés avant l'entrée en formation peuvent, s'ils suivent une formation conventionnée par Pôle emploi, bénéficier de la Rémunération de formation Pôle emploi (RFPE). Le montant de celle-ci dépend de la durée de la formation et de la situation personnelle du demandeur d'emploi.
- Les demandeurs d'emploi en formation peuvent aussi, sous certaines conditions, bénéficier de rémunérations versées par les Conseils régionaux (Rémunération publique de stage - RPS).

Des données complémentaires sur la formation des demandeurs d'emploi sont disponibles sur le site statistiques.pole-emploi.org/formation. La mesure du niveau de formation a été modifiée au 1^{er} trimestre 2018. Désormais, c'est le plus haut niveau de formation atteint par le demandeur d'emploi qui est retenu ; auparavant le niveau de formation présenté était le niveau de formation détenu par un demandeur d'emploi et associé à sa recherche d'emploi dans le cadre de son projet personnalisé d'accompagnement vers l'emploi. De ce fait, nous présentons uniquement les données de 2018 et 2019.

Directeur de la publication
Jean BASSÈRES

Directeur de la rédaction
Cyril NOUVEAU

Réalisation
Direction des Statistiques, des Études et de l'Évaluation

Pôle emploi,
1 avenue du Docteur Gley
75987 Paris cedex 20

www.pole-emploi.org

